

mais, dans la plupart des cas, ces épisodes connaissent une fin heureuse et je reçois nombre de lettres de témoignage à cet égard. L'an dernier, nos ambassades et nos consulats à l'étranger ont fourni 204,600 services consulaires aux Canadiens en détresse qui ont sollicité notre aide et ce n'est que dans une infime proportion des cas que nous avons reçu des plaintes de la personne en cause ou de sa parenté. Comme je l'ai mentionné, ce sont, hélas, ces quelques rares occasions qui captent l'attention et suscitent la critique du public. Bien que j'accueille cette critique s'il s'agit d'erreurs d'omission ou de commission de notre part, je crois qu'elle est injuste lorsqu'elle a trait à ces rares occasions qui échappent à notre pouvoir ou lorsqu'elle ne tient pas compte du fait que ces situations ne représentent qu'une infime proportion du nombre très considérable de cas que nos représentants ont su régler sans bruit et de façon efficace. Le Gouvernement et mon ministère accordent une très grande importance à la protection des citoyens et des intérêts canadiens à l'étranger et nous continuerons de nous efforcer de maintenir et d'améliorer les services que nous pouvons offrir.

S/C